

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1603

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Réaménagement du chemin Finat Duclos section Deperet Bruyères - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1603**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Réaménagement du chemin Finat Duclos section Deperet Bruyères - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le chemin Finat Duclos est une ancienne route départementale en entrée de ville de Tassin la Demi Lune. Il est situé à l'ouest de la commune et permet de relier le centre de la commune à Saint Genis les Ollières. En secteur relativement peu urbanisé, à la transition entre deux villes, il s'agit d'une route de transit pour les véhicules qui est peu, voire pas, adaptée aux autres usages.

Sinueuse et étroite, elle comporte de longues portions sans trottoirs et les cheminements sont dangereux.

Le projet concerne le réaménagement du chemin Finat Duclos depuis le carrefour avec la rue Deperet, à l'est et le carrefour avec la rue des Bruyères, à l'ouest.

Les objectifs pour le projet sont de :

- redonner un caractère d'entrée de ville plus urbain et humain à la voie,
- intégrer l'ensemble des usages et usagers et sécuriser les cheminements modes doux avec :
 - . la sécurisation des piétons en offrant des trottoirs aux normes,
 - . la réalisation d'un aménagement pour les vélos (voirie inscrite en axe secondaire au plan modes doux).

Afin de répondre à ces objectifs fixés, il a été décidé de proposer un profil de 13 mètres de large qui permet :

- de conserver une voirie 2x1 voie, suffisamment large pour permettre le passage des bus,
- de réaliser des trottoirs de part et d'autre de la voie aux normes réglementaires,
- d'intégrer les vélos sur des pistes cyclables.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique :

- faire de l'environnement un moteur du développement,
- développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement,
- adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité (axe C 3).

Sur la base du programme et des objectifs définis pour le projet, il est nécessaire de conduire des études techniques et réglementaires, une mission de maîtrise d'œuvre ainsi que des acquisitions foncières.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme porte sur :

- les études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- la mission de maîtrise d'œuvre,
- les coûts d'acquisition foncière.

Le montant global de cette autorisation partielle est de 1 372 000 € TTC.

Le coût d'objectif global de l'opération est de 5 121 000 € TTC à la charge du budget principal de la Communauté urbaine.

La maîtrise d'œuvre sera traitée par voie d'appel d'offres ouvert ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos section Deperet Bruyères.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1- Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2164, pour un montant de 1 372 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant :

- 345 000 € TTC en 2010,
- 417 000 € TTC en 2011,
- 130 000 € TTC en 2012,
- 303 000 € TTC en 2013,
- 152 000 € TTC en 2014,
- 25 000 € TTC en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.